



# Inscription école 2023-2024



## Démarches préalables à effectuer pour inscrire les enfants nés en 2020

### Inscription en mairie du 06 au 31 mars :

Les inscriptions à l'école maternelle se font, dans un 1er temps, **en mairie**.

#### Pièces à fournir à la mairie

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation ;
- un justificatif récent de domicile (de moins de 6 mois).

### Inscription définitive à l'école du 03 au 14 avril :

Pour inscrire définitivement son enfant, **il faut prendre préalablement rendez-vous à l'école de Saint-Hippolyte au 02 47 94 81 73.**

**L'inscription est enregistrée par le directeur de l'école, sur présentation :**

- du certificat d'inscription délivré par la mairie,
- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- du carnet de vaccination

Si **l'enfant ne change pas d'école** ou de regroupement, son inscription **n'est pas à renouveler tous les ans.**

